

Révision Janvier 2022

Pièce jointe n°46

DESCRIPTION DES PROCÉDES MIS EN ŒUVRE

SCCV STOCKESPACE
PAYS DE THELLE

Parc du Pays de Thelle
Bâtiment C
60 540 BELLE-EGLISE



• SONIA DADI environnement
> conseil en environnement,
ingénierie et études techniques

• 19 bis, avenue Léon Gambetta
92120 MONTRouGE
TÉL : 01.46.94.80.64
• sonia.dadi@sdenvironnement.fr

SOMMAIRE

DESCRIPTION DES PROCEDES

1.	PRESENTATION DU DEMANDEUR.....	5
1.1.	Renseignements administratifs	5
1.2.	Auteur du dossier	5
2.	LOCALISATION DU PROJET	6
3.	PRESENTATION DU PROJET	7
3.1.	Les surfaces	7
3.2.	La description du site	7
3.3.	La description de la plateforme	8
4.	PRESENTATION DE L'ACTIVITE.....	13
5.	LES EQUIPEMENTS DE PROTECTION ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	15
5.1.	Equipements extérieurs au bâtiment.....	15
5.2.	Equipements intérieurs au bâtiment.....	18
5.3.	Rétention des eaux incendie	18
5.4.	Les Meilleures Techniques Disponibles	18

1. PRESENTATION DU DEMANDEUR

1.1. Renseignements administratifs

Raison sociale	STOCKESPACE PAYS DE THELLE
Forme juridique	SCCV
Capital social	1000 €
Siège Social	251 bd Pereire 75017 PARIS
N° SIRET	880 961 743 00015
N°RCS	880 961 743 RCS Paris
Signataire	Monsieur Jean-Christophe COURNE-NOLEO
Qualité	Président
Personne en charge du dossier	Monsieur Pierre PRIGENT
Qualité	Responsable de programme
Téléphone	01 40 40 29 40
Mail	pprigent@alsei.com

1.2. Auteur du dossier

Le dossier de demande d'autorisation environnementale a été rédigé par Margaux ISMAN de la société SD Environnement en collaboration avec ALSEI.



SD Environnement,
19bis, Avenue Léon Gambetta
92120 Montrouge
Tél. : 01 46 94 80 64
Email : margaux.isman@sdenvironnement.fr

2. LOCALISATION DU PROJET

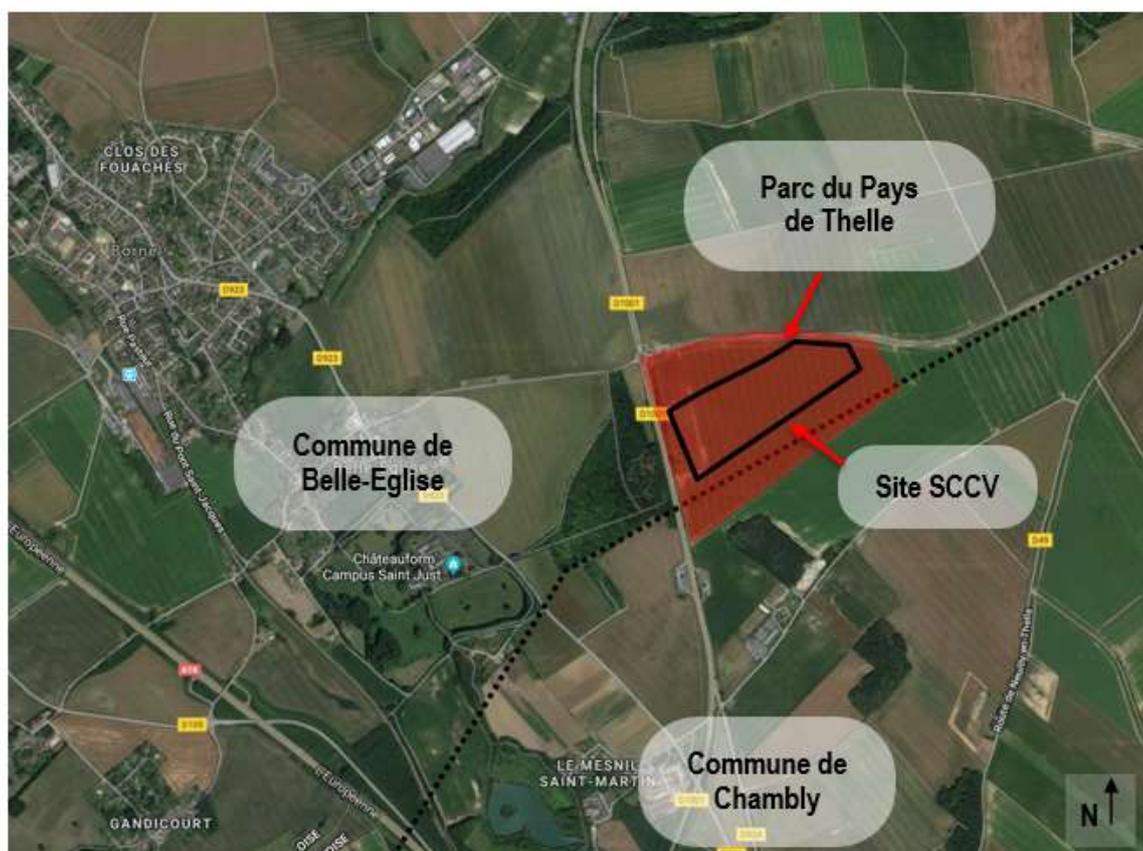
Le projet objet du présent dossier s'inscrit dans le cadre du développement du Parc du Pays de Thelle sur la commune de Belle-Eglise.

Ce parc d'activités, de commerces et de logistique s'étendra sur environ 40 hectares et sera implanté en bordure de la Route Départementale 1001 (Amiens – Paris) à proximité de la sortie n°12 de l'autoroute A16 (Paris – Calais).

Le projet d'aménagement de la SCCV STOCKESPACE PAYS DE THELLE va s'implanter sur un terrain de 126 186 m².

Le terrain d'assiette du projet sera délimité :

- Au Nord par les bâtiments d'activité puis les commerces du Parc du Pays de Thelle, la route de Fresnoy et des terrains cultivés ;
- A l'Ouest par le parcours de santé du Parc du Pays de Thelle, puis par la RD 1001 ;
- Au Sud par les bâtiments de logistique A et B du Parc du Pays de Thelle puis par des terrains cultivés ;
- A l'Est par les aires d'attente des poids-lourds du Parc du Pays de Thelle, par la route de Fresnoy puis des terrains cultivés.



Implantation du bâtiment SCCV STOCKESPACE PAYS DE THELLE

Les coordonnées à l'entrée du site sont les suivantes : Latitude : 49°11'42,3"N

Longitude : 2°13'583"E

Un plan de localisation est disponible en pièce jointe n°1 du présent dossier de demande d'autorisation environnementale.

3. PRESENTATION DU PROJET

3.1. Les surfaces

Le bâtiment sera implanté sur un terrain d'une superficie de 126 186 m² sur la parcelle cadastrale ZA73p sur la commune de Belle-Eglise.

Le projet consiste en la réalisation d'un bâtiment à usage d'entrepôt et de bureaux d'une Surface Plancher de 69 374 m² dont 64 440 m² d'entrepôt divisés en 6 cellules de stockage.

- **Tableau des surfaces planchers**

RDC		67 424 m²
	Entrepôt	64 440 m ²
	Locaux de charge	1 037 m ²
	Bureaux - Locaux sociaux	1 947 m ²
R+1		1 950 m²
	Bureaux - Locaux sociaux	1 950 m ²
TOTAL		69 374 m²

- **Surfaces non comprises dans la surface de plancher du bâtiment**

	Chaufferie	52 m ²
	Local transfo	28 m ²
	Local sprinkler + cuves	126 m ²
TOTAL		206 m²

Le site se décomposera de la façon suivante :

Surface du terrain	126 186 m ²
Surface des toitures	68 397 m ²
<i>dont toitures végétales</i>	<i>1 019 m²</i>
Surfaces imperméables (autre que bâtiment)	39 969 m ²
Espaces verts et chemins stabilisés	17 820 m ²

3.2. La description du site

Le bâtiment est destiné à un usage de stockage, d'expédition, d'activités et de bureaux.

Les activités exercées dans ce bâtiment seront essentiellement des opérations de stockage de marchandises, de tri, d'acheminement et de préparation/expédition de commandes.

Les plans du site sont en pièce jointe n°2 du présent dossier de demande d'autorisation environnementale.

3.2.1 Effectif et organisation du travail

Le bâtiment est destiné à accueillir une activité d'entrepôt et de logistique s'appliquant à des marchandises diverses.

Il est envisagé la présence, en période de pointe, de 480 personnes dans cet établissement qui suivant la période de l'année, pourra être amené à être en activité 24h/24 et 7j/7.

L'activité du site nécessitera le travail de plusieurs équipes chargées de la réception et du contrôle des marchandises, du stockage, de la préparation des commandes, du contrôle de la préparation des commandes et de l'expédition.

Le personnel sera composé essentiellement de préparateurs de commandes et de caristes.

Dans l'entrepôt, toutes les cellules sont destinées à accueillir des produits combustibles courants (classés sous les rubriques 1510, 1530, 1532, 2662 ou 2663).

Dans les cellules 1A et 1B pourront être entreposés des aérosols (classement 4320 et 4321) et des produits inflammables (rubriques 4331, 1450 et 4734),

Des produits listés ci-dessous pourront être entreposés dans les cellules 2 à 6 :

- Des produits dangereux pour l'environnement (rubrique 4510 et 4511),
- Du charbon de bois (rubrique 4801),

Tous les produits seront stockés selon les règles de compatibilité les liquides seront placés sur rétention.

3.2.2 Accès à l'établissement

Le bâtiment est destiné à un usage de stockage, d'expédition, d'activité et de bureaux.

Un accès commun aux trois bâtiments du Parc du Pays de Thelle sera créé à partir de la route de Fresnoy pour les Poids-Lourds et les Véhicules Légers.

L'entrée/sortie de poids lourds et des véhicules légers dans le Parc du Pays de Thelle s'effectuera par un portail coulissant avec contrôle d'accès à l'Est du Parc du Pays de Thelle. Au-delà du portail une voirie permettra l'attente des camions avant leur contrôle au Poste de Garde de chaque bâtiment. Un parking de stationnement poids lourds en enrobé sera aménagé avec un petit bâtiment de commodités chauffeurs (sanitaires H/F).

Depuis la voirie de desserte commune, le bâtiment C comportera deux accès Poids-Lourds au Sud du terrain et des accès spécifiques aux quatre parkings Véhicules-Légers.

La voirie interne permettra d'atteindre l'ensemble des façades de l'entrepôt.

3.3. La description de la plateforme

Le bâtiment respectera les règles d'implantation et de retrait énoncées dans le règlement d'urbanisme de la commune de Belle-Eglise.

Les dimensions du bâtiment seront :
- longueur : 528 m
- largeur : 125 m

La zone d'entreposage sera divisée en cinq cellules de stockage de produits courants d'environ 12 000 m² (cellules 2 à 6). La cellule 1 sera divisée en deux zones d'environ 2000 m² et 2500 m² dédiées au stockage de produits dangereux.

La hauteur à l'acrotère sera égale à 14,80 m, la hauteur sous bac sera égale à 13,70 m et la hauteur libre sous poutre sera égale à 11,7 m.

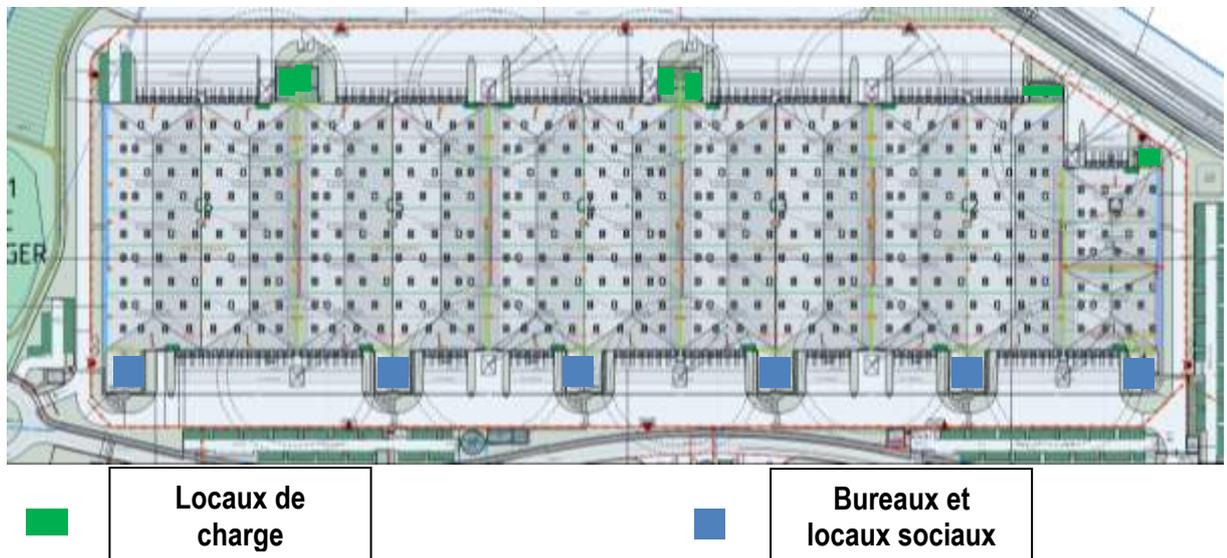
3.3.1 L'organisation du site

La répartition du nombre de palettes dans les cellules sera la suivante :

	Surface la cellule	Hauteur sous bac moyenne	Volume de la cellule	Nombre d'équivalents palettes complètes de marchandises combustibles	Quantité de produits stockés
Cellule C1	4 440 m ²	13,65 m	60 606 m ³	8 880 palettes	4 440 tonnes
Cellule C2	12 000 m ²	13,65 m	163 800 m ³	24 000 palettes	12 000 tonnes
Cellule C3	12 000 m ²	13,65 m	163 800 m ³	24 000 palettes	12 000 tonnes
Cellule C4	12 000 m ²	13,65 m	163 800 m ³	24 000 palettes	12 000 tonnes
Cellule C5	12 000 m ²	13,65 m	163 800 m ³	24 000 palettes	12 000 tonnes
Cellule C6	12 000 m ²	13,65 m	163 800 m ³	24 000 palettes	12 000 tonnes
TOTAL SITE	64 440 m²		879 606 m³	128 880 palettes	64 440 tonnes

La cellule 1 sera divisée en deux zones d'environ 2000 m² et 2500 m² dédiées au stockage de produits dangereux.

Le bâtiment sera équipé de six locaux de charge implantés en saillie de la façade Nord de l'entrepôt. Les six blocs de bureaux et locaux sociaux en RDC et R+1 seront implantés en saillie de la façade Sud de l'entrepôt.



3.3.2 Les dispositions constructives

La structure du bâtiment sera une charpente béton (poutres et poteaux en béton) ou une charpente mixte (béton/lamellé collé). L'ensemble assurera une stabilité SF60.

Les murs séparant les cellules de stockage seront coupe-feu de degré deux heures REI120, dépasseront d'un mètre en toiture et se retourneront latéralement à la façade extérieure sur une largeur d'un mètre.

Les ouvertures créées dans les murs REI 120 seront équipées de portes coupe-feu 2h EI120.

Les parois extérieures du bâtiment seront en bardage métallique double peau (A2S1d0).

Les façades Nord et Sud seront équipées de portes à quai avec niveleurs de quai hydrauliques, de butoirs caoutchouc et de sas d'étanchéité.

Les façades Ouest et Est seront des écrans thermiques coupe-feu de degré 2 heures.

Les façades quais des cellules 1A et 1B seront également coupe-feu de degré 2 heures.

La couverture du bâtiment sera réalisée à partir de bacs en acier galvanisé autoportants avec isolation en laine minérale et étanchéité multicouche (procédé élastomère auto protégé). L'ensemble de la toiture satisfera au classement au feu T30-1 (BroofT3).

Des bandes incombustibles de protection M0 seront mises en place de part et d'autre des murs séparatifs coupe-feu, sur 5 mètres de largeur. Ce revêtement permet de limiter les risques de propagation des flammes par la toiture.

Le désenfumage du bâtiment sera assuré à raison de 3 % de la surface de la toiture en matière fusible dont 2% en surface utile d'exutoires de fumées.

L'ouverture des exutoires de désenfumage sera assurée par une commande automatique à CO₂ et manuelle placée à proximité des issues. Les commandes seront regroupées par canton.

Les exutoires seront implantés à plus de 7 mètres des murs coupe-feu séparant les cellules.

Les cellules seront divisées en cantons de désenfumage d'une surface inférieure à 1 650 m² et d'une longueur inférieure à 60 m.

Ces cantons seront mis en place au moyen d'écrans de cantonnement d'un mètre de hauteur.

Le bâtiment sera équipé d'une protection contre la foudre conforme aux normes en vigueur.

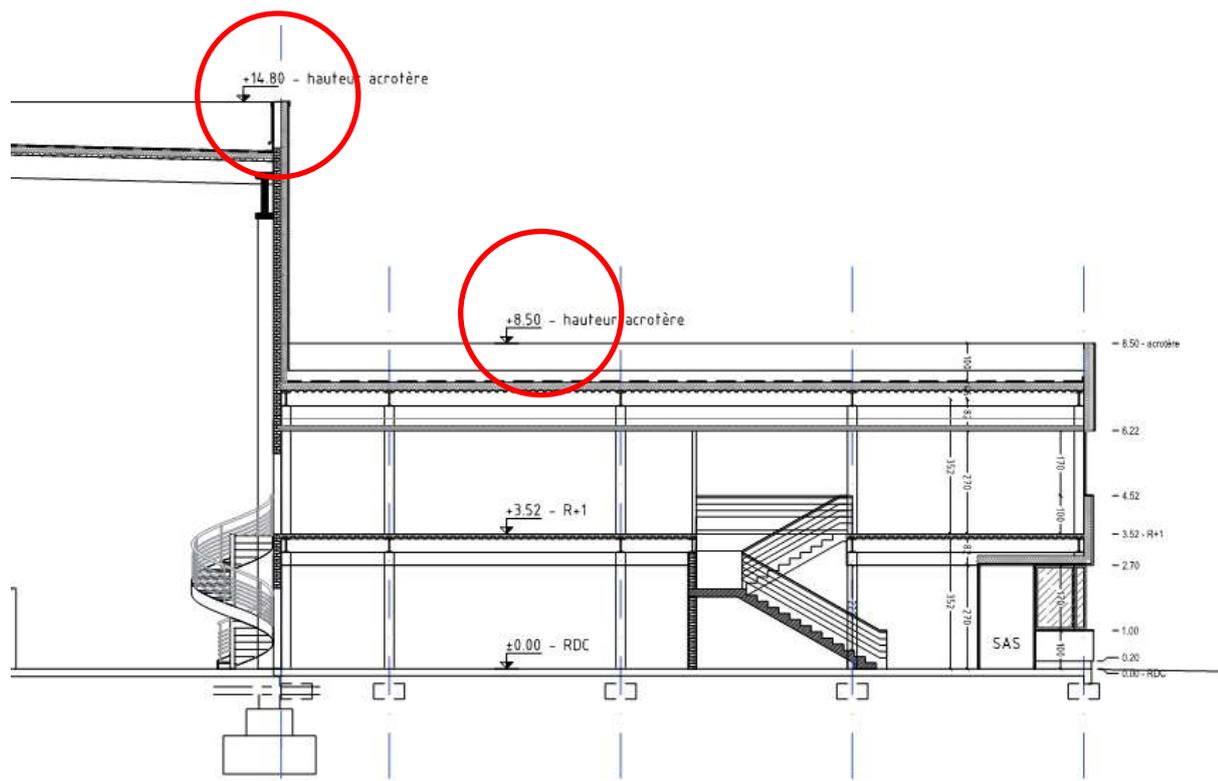
- **Les bureaux et les locaux sociaux**

Six ensembles de bureaux et de locaux sociaux (RDC et R+1) seront implantés en saillie de la façade Sud de l'entrepôt.

Ces locaux représentant une surface totale 3 897 m² regrouperont les bureaux administratifs et les locaux sociaux (sanitaires, vestiaires, etc...).

Ils seront séparés de l'entrepôt par des murs coupe-feu de degré 2 h (REI 120) jusque sous bac de l'entrepôt. Les portes de communication seront coupe-feu de degré 2 h (EI 120) et munies d'une ferme porte.

Les plans de coupe de l'établissement indiquent qu'il existera une différence de plus de 4 mètres entre la toiture des blocs de bureaux et de locaux sociaux et entre la toiture de l'entrepôt.



Extrait du plan de coupe

Ainsi, conformément à l'article 4 de l'arrêté ministériel du 11 avril 2017 relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts soumis à la rubrique 1510, y compris lorsqu'ils relèvent également de l'une ou plusieurs des rubriques 1530, 1532, 2662 ou 2663 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, les murs coupe-feu séparatifs entre l'entrepôt et les blocs de bureaux et de locaux sociaux ne dépasseront pas d'un mètre la toiture de l'entrepôt.

Le chauffage des bureaux et locaux sociaux sera électrique.

- **Les locaux de charge**

Le bâtiment sera équipé de six locaux de charge implantés en saillie de la façade Nord de l'entrepôt, pour une surface totale de 1 037 m².

Ces locaux seront isolés des cellules de stockage adjacentes par des murs coupe-feu de degré 2 h (REI 120) jusque sous bac de l'entrepôt. Les portes de communication seront coupe-feu de degré 2 h (EI120) et munies d'un ferme porte.

- **La chaufferie**

Le bâtiment sera équipé d'une chaufferie implantée en limite Sud du site, présentant une superficie de 52 m².

La puissance thermique maximale de l'établissement sera de 2 MW.

Le chauffage des zones d'entreposage se fera par des aérothermes à eau chaude. L'installation permettra d'assurer une température de +11°C pour une température extérieure de -7°C.

- **L'électricité**

Dans le bâtiment, la distribution s'opèrera à partir d'un Tableau Général Basse Tension et de tableaux divisionnaires qui regrouperont toutes les commandes et protections des différents circuits. Le bâtiment sera alimenté par des câbles passés sous fourreaux et branchés sur le réseau général de la zone à partir d'un transformateur et d'un comptage situé sur la propriété.

L'éclairage de sécurité sera conforme à l'arrêté du 14 décembre 2011.

- **Les réseaux**

L'entrepôt sera raccordé aux réseaux publics existants en limite de propriété : eau de ville, EDF, GDF et France Télécom.

Les eaux pluviales de voiries seront traitées sur le site. L'ensemble des eaux pluviales sera infiltré.

- **Les aménagements extérieurs**

Il est prévu 38 places de stationnement poids lourds à l'entrée du Parc du Pays de Thelle.

Sur le bâtiment C, les poids lourds stationnement aux portes à quais.

Le bâtiment C sera accessible aux Sapeurs-Pompiers sur tout son périmètre. Cette accessibilité sera assurée pour partie sur l'emprise des aires de manœuvre des poids lourds et par une voie circulaire présentant une largeur minimale de 6 mètres. Celle-ci permettra le croisement des véhicules.

La voie de circulation des engins de secours sera accessible par deux accès distincts et sera maintenue libre à la circulation des véhicules des Sapeurs-Pompiers.

Les issues de secours seront accessibles depuis la voie de circulation des engins de secours par des chemins stabilisés de 1,80 mètre de large.

Le terrain sera entouré d'une clôture périphérique d'une hauteur de 2 m.

Les espaces verts représenteront une surface de 17 820 m² soit plus de 14 % de la surface du terrain.

4. PRESENTATION DE L'ACTIVITE

Dans le bâtiment, la surface d'entreposage de 64 440 m² sera divisée en 6 cellules de stockage de moins de 12 000 m².

Les cellules seront aménagées en zone de stockage (racks ou masse) et zone de préparation. Au droit des façades Nord et Sud du bâtiment, une zone de préparation de commande de 15 m de large sera conservée libre de rack.

Dans cette zone, le stockage en masse est envisageable sur deux hauteurs de palettes. Sur le reste de la profondeur des cellules, l'espace sera occupé par des racks ou de la masse (en plus haute hauteur de stockage).

Dans le cas du stockage sur racks, la densité de stockage sera de l'ordre de 2 palettes par m², pour une hauteur libre sous poutre de 11,7 m permettra le stockage sur 7 niveaux (sol + 6).

A titre indicatif, en équivalent palettes complètes, le nombre de palettes de marchandises combustibles courantes stockées sur le site sera donc de l'ordre de 128 880.

Le poids moyen d'une palette étant de l'ordre de 500 kg (matières combustibles), le poids total de matière combustible sur le site sera de 64 440 t.



Exemple de stockage en racks (image Mécalex)

La demande concerne les rubriques 1510, 1530, 1532, 2662, 2663-1 et 2663-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement. Le stockage maximal envisagé sur le site consiste en :

- 128 880 équivalents palettes de 500 kg soit une quantité maximale entreposée sur le site égale à 64 440 t de produits classés sous la rubrique 1510,

- ou en 128 880 équivalents palettes de papier ou carton classé sous la rubrique 1530 (une palette présentant un volume de 1,44 m³), le stockage maximal de produits classés sous la rubrique 1530 est égal à 185 587 m³,
- ou en 185 587 m³ de bois classé sous la rubrique 1532,
- ou en 128 880 équivalents palettes de polymères (matières plastiques, caoutchouc, élastomères, résines et adhésifs synthétiques à l'état intermédiaires ou sous forme des matières premières) classés sous la rubrique 2662 (une palette présentant un volume de 1,44 m³), le stockage maximal de produits classés sous la rubrique 2662 est égal à 185 587 m³,
- ou en 128 880 équivalents palettes de produits dont 50% au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères alvéolaires (une palette présentant un volume de 1,44 m³), le stockage maximal de produits classés sous la rubrique 2663-1 est égal à 185 587 m³,
- ou en 128 880 équivalents palettes de produits dont 50% au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (une palette présentant un volume de 1,44 m³), le stockage maximal de produits classés sous la rubrique 2663-2 est égal à 185 587 m³.

Quelle que soit la répartition future dans les cellules entre les différentes rubriques objet de la présente demande (rubriques 1510, 1530, 1532, 2662, 2663-1 et 2663-2), la quantité entreposée sera limitée 64 440 t.

Dans les cellules 1A et 1B pourront être entreposés des aérosols (classement 4320 et 4321) et des produits inflammables (rubriques 4331, 1450 et 4734),

Des produits listés ci-dessous pourront être entreposés dans les cellules 2 à 6 :

- Des produits dangereux pour l'environnement (rubrique 4510 et 4511),
- Du charbon de bois (rubrique 4801),

Tous les produits seront stockés selon les règles de compatibilité les liquides seront placés sur rétention.

5. LES EQUIPEMENTS DE PROTECTION ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Equipements extérieurs au bâtiment

Une voie pompiers de 6 m de largeur permettra l'accès au bâtiment sur l'ensemble de son périmètre. Elle sera pour partie sur l'emprise de la cour de manœuvre des poids lourds.

A partir de cette voie, les Sapeurs-Pompiers pourront accéder à toutes les issues de l'entrepôt par des chemins stabilisés de 1,80 m de largeur minimum et sans avoir à parcourir plus de 60 m.

La sécurité incendie sera assurée par 10 poteaux incendie implantés autour du bâtiment.

Ces poteaux incendie seront répartis autour de l'établissement de manière que :

- les appareils ne soient pas distants entre eux de plus de 150 m,
- les accès extérieurs (issues de secours) ne soient pas situés à plus de 100 m d'un poteau.

A chaque point d'eau sera associée une aire de stationnement de 4 x 8 m distincte de la voie de circulation périmétrique.

Les poteaux incendie seront disposés de manière que la cellule soit défendue par un premier poteau situé à moins de 100 m d'une entrée de la surface considérée.

Les poteaux incendie seront alimentés au moyen d'un surpresseur par deux réserves aériennes de 870 m³ chacune implantées au niveau du parking camions à l'est du site. Un surpresseur de secours sera installé.

Ce réseau incendie privatif permettra de délivrer un débit de 720 m³/h pendant deux heures sur les poteaux incendie et 150 m³/h sur les rideaux d'eau.

Le niveau de remplissage des cuves pourra être apprécié par la présence d'un manomètre situé à la base des cuves.

Ce débit correspond au besoin en eau d'extinction dimensionné avec la méthode D9 qui est 720 m³/h pendant 2 h.

Le dimensionnement D9/D9A est disponible en annexe de l'étude des dangers (pièce jointe n°49 du présent dossier de demande d'autorisation environnementale).

Aux extrémités des murs coupe-feu séparatifs des aires de mise en station seront aménagées de manière à permettre aux services d'incendie et de secours de positionner leurs engins échelles pour permettre l'arrosage des murs séparatifs.

En complément des aires de mise en station des échelles, les murs coupe-feu séparatifs de l'établissement seront équipés de rideaux d'eau permettant leur refroidissement en cas d'incendie. Ces rideaux d'eau implantés au-dessus de l'acrotère des murs séparatifs seront alimentés à hauteur de 10 l/mètre/minute par le réseau incendie de l'établissement.

Le bâtiment C objet du présent dossier présente une profondeur de 125 mètres. L'arrosage d'un mur de 125 mètres pendant 60 minutes nécessite donc 75 m³ d'eau (125 x 10 x 60). En cas d'incendie il sera nécessaire d'arroser deux murs séparatifs. Il faut donc prévoir 150 m³/h pour l'utilisation des rideaux d'eau.

Ces 300 m³ seront disponibles sur les réserves incendie de l'établissement (deux réserves de 870 m³ minimum associées à des surpresseurs permettant d'alimenter le réseau incendie à hauteur de 720 m³/h et les rideaux d'eau à hauteur de 150 m³/h).

Les rideaux d'eau seront actionnables au moyen de vannes manuelles implantées sur le réseau incendie de l'établissement.

Des moyens fixes permettant d'assurer le refroidissement des murs coupe-feu entre les cellules 1A et 1B de part et d'autre de ces derniers et sur leur longueur totale seront également mis en place.

Le plan de sécurité ci-après permet de visualiser les dispositifs qui seront mis en place sur le site (plan disponible en grand format en PJ 2)



5.2. Equipements intérieurs au bâtiment

- **Installation RIA et extincteurs**

Le bâtiment sera doté d'une installation RIA conçue et réalisée conformément aux normes et règles en vigueur. Chaque point des cellules de l'entrepôt sera accessible par deux jets d'attaque.

Le bâtiment sera doté d'extincteurs portatifs normalisés répartis à raison d'un appareil pour 200 m² dans les cellules de stockage et dans les bureaux.

- **Installation d'extinction automatique d'incendie**

Les cellules de stockage seront équipées d'une installation d'extinction automatique d'incendie de type sprinkler adaptée à la nature des produits stockés.

L'installation sera indépendante du circuit électrique du bâtiment. Le déclenchement se fera par fonte du fusible calibré selon les règles en vigueur. La perte de pression entraînée par l'ouverture des têtes au-dessus de l'incendie déclenchera les pompes.

L'installation comprendra :

- Un local équipé d'une motopompe autonome diesel en charge à démarrage automatique,
- Une cuve d'eau d'un volume de 800 m³ pour les réseaux « extinction automatique et RIA »,
- Une pompe électrique maintenant l'installation à une pression statique constante de 10 bars environ,
- Une armoire d'alarme avec renvoi en télésurveillance.

Les cellules 1A et 1B seront dotées d'un système d'extinction automatique à Mousse Haut Foisonnement (NF EN 13565-2 chapitre 7 de juillet 2009)

5.3. Rétention des eaux incendie

Le besoin de rétention des eaux incendie a été calculé à partir de la règle D9A.

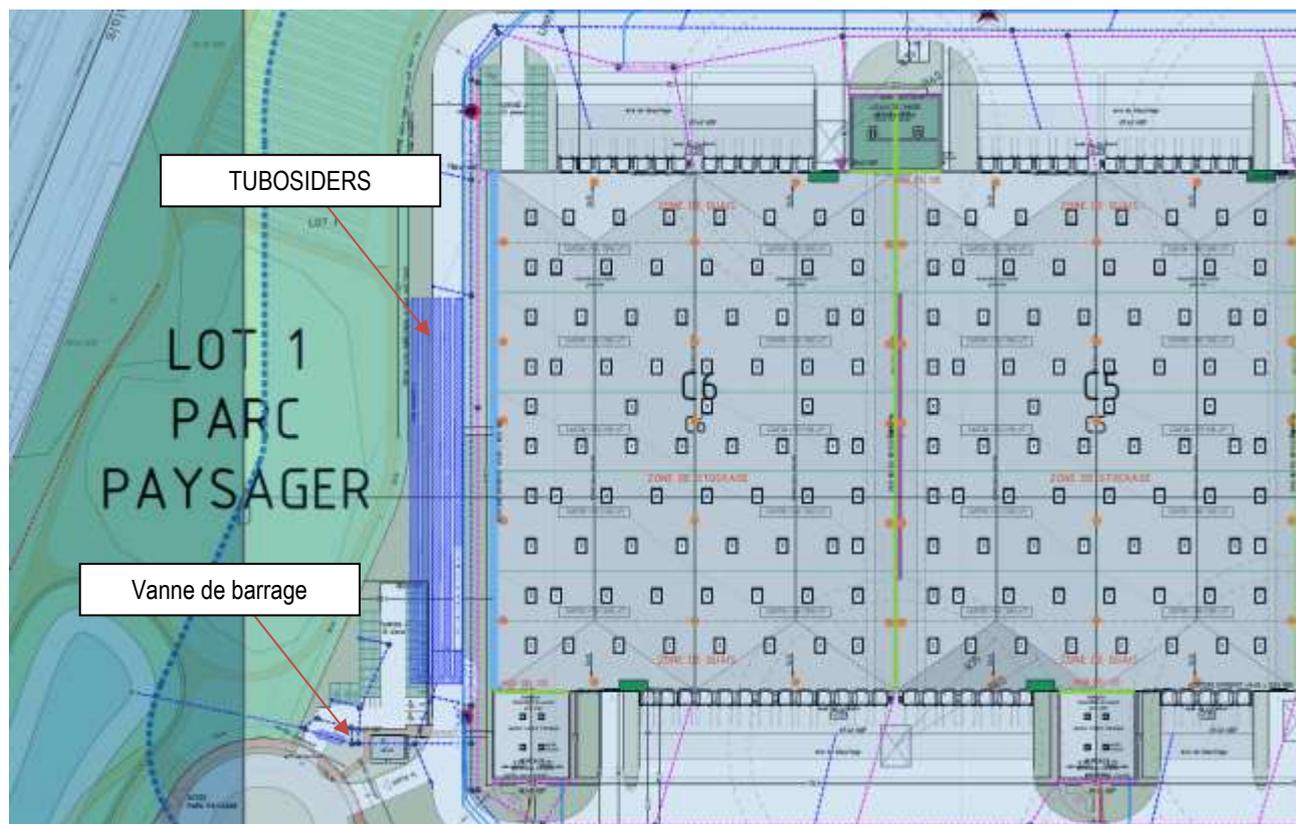
L'application de la méthode conduit à un volume à retenir égal à 3 260 m³.

La rétention des eaux d'extinction incendie du bâtiment sera assurée dans :

- les quais pour 978 m³,
- les réseaux 223 m³,
- un bassin de rétention enterré type TUBOSIDER de 2 059 m³, à l'ouest du bâtiment C pour le volume restant.

Le TUBOSIDER de 2 059 m³ précité est situé sur la parcelle du projet et est uniquement dédié au bâtiment C.

La rétention des eaux d'extinction incendie sera mise en œuvre par la fermeture automatique d'une vanne de barrage située juste avant le séparateur d'hydrocarbures afin d'isoler l'ensemble des eaux polluées lors d'un incendie.



5.4. Les Meilleures Techniques Disponibles

Il n'existe pas de document de référence sur les meilleures techniques disponibles susceptible de s'appliquer à un entrepôt de stockage de produits non dangereux.

A défaut, nous nous basons sur le document de référence sur les meilleures techniques disponibles _ Emissions dues aux stockages des matières dangereuses ou en vrac de juillet 2006.

Les deux MTD que nous avons pu retenir sont :

- La MTD pour les éléments de protection contre l'incendie consiste à avoir un niveau de protection adapté (système d'extinction automatique, extincteurs)
- La MTD pour la prévention des sources d'inflammation consiste à l'interdiction de fumer, respecter un protocole pour le travail à haute température, utiliser un interrupteur principal et un tableau de distribution dans une pièce isolée du stockage.

L'ensemble des Mesures de Maîtrise des Risques appliquées au site correspond aux Meilleures Techniques Disponibles recensées.